



CLARENCY



**- Communiqué de Presse -**  
**Oui au développement de l'énergie solaire**  
**Mais pas au détriment de la nature**

*Aix-en-Provence (13) – Mardi 16 novembre 2010*

**Le 28 octobre 2010, le préfet des Bouches-du-Rhône a délivré plusieurs permis de construire à l'opérateur Voltalia pour la réalisation d'un immense parc photovoltaïque à La Barben (13) à proximité de Salon de Provence. Le projet, qui s'étend sur une surface de 172 ha, se situe en plein milieu naturel protégé comprenant des espèces rares. Le Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence / Alpes-du-Sud (CEEP), la Ligue de Protection des Oiseaux délégation Provence-Alpes Côte d'Azur (LPO PACA), le comité CLARENCY ainsi que d'autres associations de protection de la nature ont décidé de déposer des recours devant la juridiction administrative pour demander l'annulation des permis délivrés.**

***Un non-sens écologique***

Ces permis ont été délivrés dans des conditions inacceptables pour la protection de l'environnement et de la biodiversité. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA), autorité environnementale du Ministère de l'Ecologie, a rendu son avis sur ce projet de parc photovoltaïque dans un rapport le 10 mars 2010. Ce rapport souligne de graves lacunes tant d'un point de vue réglementaire que d'un point de vue environnemental. La conclusion de ce rapport de dix pages décrit ce projet comme une catastrophe pour le site de La Barben.

La LPO PACA et le CEEP n'ont eu de cesse, depuis l'apparition du projet, de dénoncer l'atteinte grave à la biodiversité de ce site classé en Zone de Protection Spéciale afin d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux inscrits à l'Annexe I de la Directive Européenne Oiseaux (réseau Natura 2000) ainsi qu'en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF). Ils ont mis en garde l'opérateur sur les conséquences néfastes de ce parc photovoltaïque sur de nombreuses espèces d'oiseaux protégés, notamment l'Aigle de Bonelli, espèce bénéficiant d'un Plan National d'Action dont la déclinaison régionale est assurée par le CEEP. Trois couples d'Aigles de Bonelli utilisent ce secteur, alors que la population française n'est que de 30 couples.

***La disparition de vastes espaces remarquables***

Situé dans la ZPS « Garrigues de Lançon et chaînes alentours », ce site héberge de nombreuses espèces rares. On peut y citer la Nigelle de France et l'Ophrys de Provence, plantes rares en Provence, le Louvet, le Dectique verrucivore ou encore la Proserpine pour les insectes, de nombreuses chauves-souris protégées qui utilisent ce territoire pour la chasse ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux qui y chassent ou s'y reproduisent (Aigle de Bonelli, Circaète Jean-Le-Blanc, Pie-grièche à tête rousse, Engoulevent d'Europe...)

Cette installation à caractère industriel aura un impact considérable sur les milieux naturels, la faune et la flore, y compris sur des espèces menacées et protégées à forte valeur patrimoniale par :

- la perte d'habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales sur de grandes surfaces,
- la destruction de la couverture végétale existante,
- le tassement et le recouvrement du sol,
- la rupture de corridors écologiques,
- le mitage d'espaces naturels ou agricoles cohérents
- l'impact sur les paysages<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Janvier 2009. Guide sur la prise en compte de l'environnement dans les installations photovoltaïques au sol. L'exemple allemand.



CLARENCY



***Pour des énergies renouvelables dans le respect de la nature***

Le CEEP, la LPO et l'association CLARENCY, ne sont pas opposés au développement des énergies renouvelables, telles que le solaire, qui permettent de lutter contre l'effet de serre et les pollutions liées aux énergies fossiles. Elles encouragent plutôt la réalisation de ce type de projets sur des toitures de maisons individuelles, des toitures de zones d'activités et industrielles, des décharges fermées, des friches industrielles, etc.

Cependant, nous assistons actuellement à une multiplication des projets de centrales photovoltaïques de dimensions industrielles, dont plusieurs sont à un stade avancé. Ces aménagements prévus sur des espaces naturels et agricoles sont bien éloignés d'une démarche de développement durable au regard de leurs impacts négatifs sur l'environnement.

---

***Le Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence / Alpes-du-Sud (CEEP) est une association loi 1901 qui œuvre pour la conservation de la diversité biologique des espaces naturels remarquables en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le CEEP utilise quatre outils : la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage (achat et location de terrains, convention de gestion), la gestion des espaces naturels, la connaissance scientifique et la valorisation (information et sensibilisation).***

***La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), est une association nationale reconnue d'utilité publique. Créée en 1912, la LPO France est le représentant officiel en France de « BirdLife International », une alliance mondiale pour la nature. La LPO PACA fonctionne en association indépendante. Structurée sur tout le territoire régional avec ses groupes et antennes, elle intervient auprès de l'ensemble des instances politiques et administratives pour défendre et protéger les espèces et les espaces naturels. La LPO a pour objectif la protection des « oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent ».***

**Pour toute demande d'interviews ou de renseignements, contactez :**

- Irène Nzakou, chargée de communication, CEEP : 04 42 26 74 31 ou 07 86 40 91 20  
[irene.nzakou@ceep.asso.fr](mailto:irene.nzakou@ceep.asso.fr) , [www.ceep.asso.fr](http://www.ceep.asso.fr)
- Amine Flitti, ornithologue, LPO PACA : 04 90 06 07 46  
[amine.flitti@lpo.fr](mailto:amine.flitti@lpo.fr), <http://paca.lpo.fr>